

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

Présents-es :	M. René GISIGER, Président
	Mmes Corinne BAUDET, Simone BOWMAN (Vice-présidente), Laurence FERNANDEZ-PAGE, Geneviève MAYTAIN, Bénédicte DE RAEMY et Prisca WASEM
	MM. David BEDERT, Bastien BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Steve DELAUDE, Thomas GAUDIN, Stéphane HILTY, Michel MOUTON, Raphael PRINA, Stéphane SCHWEIZER et Philippe SIMON
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE, Secrétaire général
Conseil administratif :	M. Christian GORCE, Maire
	MM. Fernand SAVIGNY et Yves Marie TRONO, Conseillers administratifs
Excusés :	Mme Célia BLATTER BARROS DA SILVA et M. Philippe ROUX
Procès-verbaliste :	Mme Véronique PRETI

ORDRE DU JOUR

A.	Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 19 mai 2016	2
B.	Communications du Bureau du Conseil municipal	2
1.	Budget 2017 des Commissions	2
C.	Rapport de commissions	2
1.	Rapport de la Commission des affaires sociales sur le projet « Accueil de migrants »	2
D.	Propositions du Conseil administratif	5
1.	Délibération N°9-2016 : Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 188'000.- pour le remplacement et l'amélioration d'un nouveau système de fermeture du couvert de Certoux	5
2.	Résolution N° 01-2016 : Nomination de M. Bastien Mattana au grade de 1er Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux	6
3.	Résolution N° 02-2016 : Nomination de M. Virgile Mattana au grade de Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux	7
4.	Velospot – deux stations à Perly-Certoux	8
E.	Communications du Conseil administratif.....	10
a)	Mise au clignotant des feux sur le territoire communal – Réponse de M. Barthassat	10
b)	Cheminement piétonnier et mail école (type de revêtement, table de ping pong, etc...)	10
c)	Accueil du matin – point de situation pour la prochaine rentrée scolaire	10
d)	Bibliobus – statistiques	11
e)	Antigel – bilan de l'édition 2016	11
F.	Propositions individuelles & questions	12
a.	Toboggan aquatique	12
b.	Gestion des nouveaux élèves	12
c.	Cessation de parution du <i>Petit Perlyisien</i>	12

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

d. Remerciements des riverains du chemin du Pont	12
e. Pataugeoire.....	12
f. Limitation de vitesse à la route de Certoux	13

Le Président, M. Gisiger souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il excuse les absences de Mme Blatter Barros da Silva et de M. Roux. Il salue Christian Gorce, Maire, ainsi que les Conseillers administratifs Fernand Savigny et Yves-Marie Trono.

Il ouvre la séance à 20h00.

A. Adoption du procès-verbal et du compte-rendu des décisions de la séance du 19 mai 2016

P. 3, 4^e paragraphe depuis le bas de la page, modifier dans la correction : (...) ~~Une~~ **Dans la** colonne baptisée « début d'amortissement », **trois positions surlignées en rose** présentent les amortissements qui ~~seront effectués débiteront~~ en 2017 pour des investissements pas encore ~~réalisés~~ **commencés** en 2015. (...) à l'économie d'amortissements **ordinaires** de CHF 400'000.- réalisée cette année.

P. 17, sous point d) Assistance sociale, corriger le « 7j/7 » par 5j/7 pour lire : « Il s'agira d'une prestation permanente 5j/7 » car il s'agit des jours ouvrables.

Ainsi modifié, le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 est accepté par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 19 mai 2016

La remarque des jours ouvrables pour l'assistance sociale est à reprendre ici : « Les modalités de ces prestations consistent en l'ouverture d'une ligne téléphonique communale 7 5 j/7 déviée à l'institution, (...) »

Le compte-rendu de la séance du 19 mai 2016 est accepté par quinze voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents.

B. Communications du Bureau du Conseil municipal

1. Budget 2017 des Commissions

Le Président rappelle aux présidents des Commissions que le délai pour rendre leur budget est fixé au 27 juin 2016.

C. Rapport de commissions

1. Rapport de la Commission des affaires sociales sur le projet « Accueil de migrants »

Mme Bowman, présidente de la Commission, rappelle que la Commission a été mandatée lors de la séance du 25 février 2016 pour trouver des solutions pour l'accueil éventuel de migrants sur la commune. Après des recherches, le bâtiment de la gendarmerie est apparu comme pouvant être une solution provisoire, ou à moyen terme. Plusieurs personnes ont visité ce bâtiment et il est ressorti que ce bâtiment pourrait loger facilement deux familles sans faire de gros travaux de rénovation. La question suivante était d'aborder l'Hospice général, puisque cette institution est responsable de l'hébergement des requérants d'asile pour tout le canton. La Commission souhaitait savoir s'il était possible de signer un contrat à durée déterminée. La réponse était clairement oui, avec une durée minimum d'un an

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

au départ. Cette réponse a satisfait la Commission. L'Hospice général a également indiqué être prêt à équiper et meubler l'appartement. Cependant, la présidente rappelle qu'il y a beaucoup de projets pour ce bâtiment, et qu'avant d'autoriser le logement pour des migrants, l'architecte mandaté par la commune doit dire si ce bâtiment peut être utilisé pour une crèche.

M. Trono intervient pour rappeler que le projet de crèche initialement prévu pour ce bâtiment de l'ancienne gendarmerie, se ferait dans le cadre du projet Bourgeois, donc l'option est écartée.

La présidente poursuit en indiquant que les locaux ne pourraient être libérés qu'en octobre, car l'un des appartements est actuellement occupé jusqu'à cette date. Par ailleurs, ces locaux pourraient aussi être occupés par l'administration dans le futur pendant la rénovation de la Mairie. Mais entretemps, ils pourraient être provisoirement mis à disposition.

M. Bédert se fait préciser que le bail de l'actuel occupant se termine en octobre 2016.

M. Gorce ajoute qu'il s'agissait d'une situation d'urgence de quelques mois, qui se termine bien en octobre 2016.

M. Delaude demande si deux familles sont un minimum ou un maximum. La présidente répond qu'il y a deux appartements, pour deux familles.

A 20h10, le Président salue M. Cheyroux, qui vient d'arriver.

M. Blanchard souhaite dire qu'il est dans une situation délicate. Dans le même temps où le rapport a été rédigé, il a fait une demande à la mairie de pouvoir utiliser la Maison de la gendarmerie pour un projet théâtral avec des amis. Le projet implique un spectacle déambulatoire dans la maison. M. Blanchard a essayé de faire avancer son projet de quelques semaines, d'entente avec les comédiens impliqués, ce qui permettrait aux requérants d'asile d'entrer dans la maison avec un peu de retard par rapport à la date proposée dans le rapport. En réponse à M. Gaudin, il informe que c'est possible d'avancer son projet d'un mois, à novembre et décembre.

A Mme Maytain, qui lui demande s'il a besoin de toute la maison ou d'un seul appartement, M. Blanchard répond que l'idéal est d'avoir une grande maison vide. Mais, s'il n'y a qu'un étage, la troupe s'en contentera et s'il n'y a rien du tout, elle s'en accommodera, tant pis.

M. Gorce confirme avoir reçu le dossier de M. Blanchard, mais que son examen a été gelé dans l'attente du rapport de la Commission et de la décision du Conseil. Pour l'instant, le projet théâtral n'a pas fait l'objet d'une étude et n'a pas encore été préavisé par le Conseil administratif.

M. Prina revient sur l'accueil des migrants. Il demande qui s'occuperait de l'intégration de ces requérants, notamment de leur trouver des cours de langue, voire de les faire travailler.

La présidente répond que l'intégration est prise en charge par l'Hospice général. Des interactions avec la commune restent possibles.

M. Trono précise que si le Conseil municipal vote favorablement ce soir, l'Hospice général mettra à profit le temps d'ici à septembre ou octobre pour faire des petits aménagements dans l'appartement libre actuellement pour l'installation de ces familles en octobre. M. Trono le signale car ces petits travaux seront difficilement compatibles avec un spectacle.

M. Mouton s'inquiète de l'intégration, notamment dans le cadre de l'école.

La présidente répond que l'Hospice général gèrera tout. Ces familles auront des permis provisoires gérés par l'Hospice général.

M. Mouton rappelle que lors de la visite, il avait été constaté une place assez importante dans l'appartement du 1^{er} étage, et ce pourrait être 3 familles plutôt que deux.

Divers intervenants lui répondent que c'est l'Hospice général qui décide de l'attribution des logements.

M. Mouton demande à M. Blanchard s'il lui faut vraiment une maison vide ou si l'Espace 267, qui n'est pas toujours occupé, pourrait être une solution de repli.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Blanchard estime que les activités de l'Espace 267 pourraient être bloquantes, mais c'est à voir.

Mme de Reamy demande si une autre utilisation de la maison est prévue, pour le cas où le projet de loger des requérants serait refusé ce soir.

M. Gorce répond qu'il y aurait analyse du projet de M. Blanchard. Un autre projet, issu de la FAS'e, pourrait voir le jour avec une activité du type de celle de « La Villa » à Plan-les-Ouates, mais cette démarche a été gelée aussi dans l'attente de la décision du Conseil sur le logement des requérants. D'autres possibilités pourraient être examinées pour l'usage de ce bâtiment. La Commission des Bâtiments a visité aussi ce lieu pour l'avoir en tête et potentiellement développer d'autres utilisations.

M. Simon rappelle que le bail sera signé avec l'Hospice général, qui décidera des personnes qui viendront, ce pourrait ne pas être des familles.

M. Bédert veut s'assurer que c'est bien l'Hospice général qui décide ensuite.

M. Savigny répond que les logements inspirent l'idée que ce sont des familles qui viendront. Il rappelle qu'à l'échéance du contrat, l'Hospice général s'engage à reloger les gens. La commune est sûre de pouvoir récupérer des logements si elle a d'autres projets.

Mme Wasem souligne que la Commission avait la crainte de ne pas pouvoir récupérer le bâtiment pour d'autres projets. L'Hospice général a rassuré la Commission en indiquant que les gens logés ici l'étaient en attendant autre chose. Donc, il s'agit d'accueillir des requérants pendant une année, la commune peut décider si elle renouvelle cela pendant un an, pour les mêmes ou d'autres familles. La commune ne voulait pas engager un appartement dédié uniquement à l'hébergement des requérants. Il faut le voir comme la participation de la commune en tant qu'aide pour ces réfugiés, et cela permet de faire la transition en attendant autre chose.

M. Gorce revient sur la fréquentation des enfants à l'école de Perly-Certoux. Lors de la construction d'immeubles, le problème se pose aussi à l'école. On parle ici de trois appartements et de trois familles. La dimension reste raisonnable en termes d'impact sur le nombre d'enfants scolarisés à Perly-Certoux.

M. Trono ajoute que l'Hospice général est au fait de ces questions scolaires.

M. Delaude redoute que l'Hospice général transforme la Gendarmerie en dortoir pour individus seuls. Il voudrait savoir si la commune peut avoir un contrôle ou des garanties par rapport à ça.

M. Savigny estime que la commune pourrait préciser qu'elle souhaite une famille plutôt que des jeunes réfugiés.

Mme Maytain comprend l'argument mais croit savoir que les hommes seuls adultes sont plutôt logés dans les abris PC et que les logements sont dévolus aux familles. Elle pense que la commune est au seuil d'une expérience magnifique. Mme Maytain estime que c'est le devoir des Autorités d'aller vers cette solidarité, que ce petit peu que la commune pourrait faire est gratifiant pour la communauté. Elle imagine que le théâtre de M. Blanchard pourrait utiliser l'appartement du bas, même si celui du haut est occupé par une famille. Elle a entendu que l'Hospice général s'occupe de l'intégration mais elle estime que le succès de cette intégration dépend aussi de ce que l'on fait. Le rapport de proximité peut être quelque chose de merveilleux.

M. Hilty demande si le Conseil municipal peut conditionner son vote à des critères, comme l'accueil d'une famille avec des enfants.

La présidente précise que, par rapport à l'Hospice général, la commune se montrant proactive dans l'accueil des requérants, elle risque moins de se voir imposer des requérants à loger dans un abri PC.

Mme Wasem estime que ce n'est pas à la commune de déterminer qui a besoin de l'aide de ses logements. C'est l'Hospice général qui sait le mieux qui a besoin de ces logements, il faut lui faire confiance. La commune a une année pour faire cette expérience, qui est un beau projet. La commune s'est demandé comment elle pouvait aider, elle a répondu par la mise à disposition de ces logements et maintenant, c'est à l'Hospice de les occuper.

M. Mouton indique que dans le cadre de son travail, il a affaire à des MNA - pour « Mineurs non accompagnés » - et il précise qu'ils ne sont pas les élèves qui posent problème. Ils veulent s'intégrer et logent dans les containers à côté

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

du parking de l'Etoile. Si l'on peut les aider, ce n'est pas seulement le devoir de la commune, c'est notre devoir d'êtres humains.

Mme de Raemy demande s'il y a aujourd'hui des habitants de la commune qui auraient besoin de changer de logement et pourraient bénéficier de ces logements.

La présidente pense qu'il y a certainement des gens qui recherchent des logements mais ce n'est pas le même débat.

M. Trono ajoute que le projet Bourgeois va dans le sens d'offrir des logements communaux à des habitants.

Mme Wasem précise que la Commission s'est posé la question des besoins d'habitants. Pour eux, le projet lié à l'assistance sociale que développe la commune répond mieux aux besoins.

M. Prina rappelle qu'à la fin des années 70, la thématique était celle des *Boat People*. Alors, des habitants de Perly-Certoux et Confignon s'étaient mis ensemble pour accueillir des *Boat People*. Des appartements ont été aménagés pour des gens qui se sont établis et qui ont ouvert aujourd'hui des restaurants chinois. Ceci s'est donc passé il y a 40 ans, ici, dans cette commune, et les personnes impliquées y vivent toujours. Il ne faut donc pas avoir peur et suivre ce que la Commission propose.

M. Savigny souhaite faire deux commentaires : si on loge un habitant, la commune n'aurait pas beaucoup de moyens de le déloger facilement ensuite. Ensuite, lors de l'acquisition de ce bâtiment, la commune n'avait pas l'idée d'y faire des logements donc le terme de logement n'apparaît pas dans l'acte d'acquisition. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne pourrait pas en faire, mais ce n'était pas l'idée de départ.

Le Président signale une émission de la RTS qui suivait trois jeunes MNA. Il estime que les logements mis à disposition par la commune sont un minimum et il soutient les conclusions de la Commission.

M. Delaude a vu ce même reportage, très intéressant. Il précise que les jeunes mineurs sont dans des structures avec encadrement. Si l'Hospice général plaçait à Perly-Certoux 15 jeunes, il manquerait l'encadrement. Il se dit assez sensible à la différence entre 15 jeunes adultes seuls et une famille.

Mme Maytain se fait préciser que le vote du rapport de la Commission est sans impact sur le projet de M. Blanchard.

Le Président met aux voix les conclusions du rapport.

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des affaires sociales, demandant au Conseil administratif d'établir un contrat à durée déterminée avec l'Hospice général pour la mise à disposition des appartements sis dans l'ancienne Gendarmerie pour le logement de requérants d'asile.

D. Propositions du Conseil administratif

1. **Délibération N°9-2016** : Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 188'000.- pour le remplacement et l'amélioration d'un nouveau système de fermeture du couvert de Certoux

M. Gorce rappelle que le projet avait été présenté lors de la dernière séance du Conseil municipal. Des documents ont été remis pour cette séance, comme l'exposé des motifs et divers documents et notices techniques sur le projet. M. Gorce indique que le Conseil administratif s'est renseigné auprès d'un architecte, qui confirme qu'à son avis, il n'y a pas nécessité de déposer une autorisation de construire dans le cadre de travaux d'entretien pour remplacer un rideau de fermeture. Si le Conseil accepte cette délibération, le planning de réalisation peut être lancé dès octobre.

M. Cheyroux demande si, sur la largeur du hangar, une ou deux portes seront placées.

M. Gorce pense qu'il y a trois portes prévues en tout.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHF 188'000.- POUR LE REMPLACEMENT ET L'AMELIORATION DU SYSTEME DE FERMETURE DU COUVERT DE CERTOUX

Vu le crédit d'engagement de CHF 250'000.- voté par le Conseil municipal le 28 janvier 2010, approuvé par le Conseil d'Etat le 16 mars 2010, pour CHF 250'000.-

Vu le crédit d'engagement complémentaire de CHF 166'000.- voté par le Conseil municipal le 23 janvier 2014, approuvé par le département présidentiel le 13 mars 2014, pour CHF 166'000.-

Vu la nécessité de trouver une solution plus efficace et mieux adaptée que le système de fermeture mobile actuel par rideau, particulièrement difficile à fixer au sol et peu pratique dans sa manipulation, et ne permettant pas une utilisation lorsque le vent souffle trop violemment.

Vu l'information donnée lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015

Vu l'exposé des motifs de juin 2016 élaboré par le service technique, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération

Vu les articles 30 alinéa 1, lettre e et 31 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour »

1. *D'approuver le projet de remplacement et d'amélioration du système de fermeture du couvert de Certoux.*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de CHF 188'000.- destiné à la réalisation du projet décrit sous chiffre 1.*
3. *D'amortir, cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 28 janvier 2010, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N° 33-331 « Amortissement des investissements » jusqu'en 2030.*

2. **Résolution N° 01-2016** : Nomination de M. Bastien Mattana au grade de 1er Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux

M. Gorce apporte une explication valant pour les deux résolutions qui viennent. La passation du commandement de la Cie des Sapeurs-pompiers est prévue le 31 décembre 2018. Le Lt Bastien Mattana a réussi son école de commandant de Cie. Il est appelé à remplacer le Cdt actuel dès le 1^{er} janvier 2019.

Le St Virgile Mattana a réussi son école d'officier, sa nomination est proposée dans la 2^e résolution, pour assurer le bon fonctionnement de l'Etat-Major de la Cie des sapeurs-pompiers de Perly-Certoux. M. Gorce invite à voter les deux résolutions.

La parole n'étant pas demandée, le Président lit chacune des Résolutions et les fait voter comme suit :

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

NOMINATION DE M. BASTIEN MATTANA AU GRADE DE 1ER LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Conformément aux articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu'à l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application de la loi du 25 juillet 1990 (F 4 05.01), qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au Département de la sécurité et de l'économie par le Conseil administratif,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour »

1. *De donner un préavis favorable à la nomination de M. Bastien Mattana au grade de 1er Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux, dès le 01 juillet 2016.*
2. *D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.*
3. **Résolution N° 02-2016** : Nomination de M. Virgile Mattana au grade de Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux

NOMINATION DE M. VIRGILE MATTANA AU GRADE DE LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Conformément aux articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 3, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu'à l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers du 25 janvier 1990 (F 4 05) et à l'article 19 du règlement d'application de la loi du 25 juillet 1990 (F 4 05.01), qui prévoit que les nominations et promotions d'officiers sont proposées au Département de la sécurité et de l'économie par le Conseil administratif,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour »

1. *De donner un préavis favorable à la nomination de M. Virgile Mattana au grade de Lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Perly-Certoux, dès le 01 juillet 2016.*
2. *D'inviter le Conseil administratif à communiquer cette décision au Département de la sécurité et de l'économie.*

M. Gorce complète encore l'information en indiquant que le 1^{er} Lt Stéphane Wasem a été muté au grade de sergent, validé par l'intéressé et l'OCCPAM et l'Etat-Major de la Cie. Il est remplacé par M. Bastien Mattana.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

4. Velospot – deux stations à Perly-Certoux

M. Savigny résume la situation : sollicitée pour adhérer au VLS (Vélos en libre-service) lancé par l'Etat, la commune l'avait fait avec réticence. Le projet de VLS, toujours en cours, connaît des problèmes de recours contre la procédure de marché public, interjeté par la société dont il est question ici. Cette société a approché la commune pour proposer son projet, baptisé Velospot. Il a été présenté à la Commission Urbanisme et Mobilité, qui le soutient. Un diaporama est présenté sur le projet et les vélos qu'il met en partage.

M. Savigny précise que le projet Velospot est plus souple que celui des VLS puisqu'il n'y a pas de station fixe mais un mât sur lequel se trouve un boîtier électronique doté d'une batterie, qui communique avec les vélos. Souple, puisque les vélos ne sont pas attachés à un socle fixe, le système est aussi moins coûteux à l'installation qu'une station VLS. Il est facile d'y ajouter un vélo. Les coûts pour l'utilisateur sont sensiblement les mêmes que ceux prévus dans le VLS. Les vélos sont spécialement construits pour Velospot, il est difficile de les voler. Une fondation à but social, la fondation PRO, se charge de rééquilibrer le nombre de vélos à une station.

Pour la commune, deux emplacements sont retenus pour Velospot : au chemin du Relai, à Perly et à la route de Base, à Certoux, à côté de l'arrêt de bus. A cause des travaux actuels, cette station sera installée ultérieurement.

Du point de vue des finances, la commune est sollicitée soit pour payer une station, pour un coût d'environ CHF 15'000.- par station, soit de payer une partie de l'entretien annuel pour CHF 2'000.- ou de convertir ce montant en achat d'abonnements pour les habitants.

M. Savigny indique qu'il avait compris que certaines communes avaient bénéficié gratuitement de stations Velospot. Après vérification auprès de la société Intermobility SA, qui gère Velospot, il s'avère que c'est vrai. Un sponsor pour la commune de Vernier est resté disponible après le retrait de la commune du projet Velospot. Du coup, pour la commune de Perly-Certoux, le coût serait donc de CHF 0.- sauf si elle doit créer des places de vélos, en tous les cas pour la première année, voire pour la durée du contrat qui est de 4 ans.

M. Savigny propose au Conseil municipal de donner suite à ce projet.

Répondant à une question de M. Blanchard sur le développement de Velospot dans le canton, M. Savigny indique que plusieurs communes ont déjà des stations Velospot. Plan-les-Ouates reste lié au projet de VLS. M. Savigny ajoute que Velospot peut être rattaché facilement à un autre système de vélos en libre-service.

A M. Mouton, qui veut savoir combien de vélos seraient mis à disposition des communiens, M. Savigny répond qu'il y en aurait 8, 4 par station.

Mme Fernandez Page demande si l'on sait où se trouvent les bornes rouges. M. Savigny répond qu'une application Velospot peut être consultée sur son téléphone portable.

M. Prina s'interroge si la charge de la batterie d'un vélo électrique est suffisante pour au moins une journée. M. Savigny confirme. Le système permet de connaître l'état de charge de chaque vélo. Il ajoute que les emplacements de vélos utilisés par Velospot sont ouverts à d'autres vélos.

M. Mouton signale qu'il a apprécié le système de Vélib à Paris mais il n'y croit pas dans une commune comme la nôtre. Trop peu de vélos sont à disposition, un habitant sera vite découragé s'il ne trouve jamais de vélo. De plus, à Paris, les vélos sont cadenassés, ici non. Ce serait très facile de les voler.

M. Savigny répond que les vélos ont un GPS intégré.

M. Mouton ajoute qu'à Paris, même avec des stations tous les 150 m, il est parfois difficile de placer ou de prendre un vélo à une station.

M. Savigny rappelle qu'une station Velospot n'offre pas un nombre d'emplacements fixe, contrairement à un VLS, et peut accueillir davantage de vélos que seulement les 4 initiaux.

M. Delaude demande si les vélos électriques ont un coût différent.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Savigny répond que le coût de l'abonnement pour des vélos électriques est plus élevé, à CHF 120.- contre CHF 80.-.

M. Gorce précise que les vélos électriques n'étaient pas encore développés l'an dernier et n'existent pas encore. M. Savigny souligne que c'est la volonté d'Intermobility de les développer.

Le Président indique que la Commission a parlé deux fois de ce sujet et qu'elle y est favorable. Des connaissances à lui qui habitent Bienne ont relaté des problèmes de vandalisme mais que ces derniers ont été résolus. Le système fonctionne très bien. Il demande, s'il veut aller en vélo en France, si cela fonctionne.

M. Savigny explique qu'il est possible de cadenasser son vélo en dehors d'une station Velospot mais qu'alors, celui-ci reste considéré comme en utilisation.

M. Schweizer relève qu'il n'y a pas de station près de Perly, hors les 4 communes citées qui sont équipées de Velospot.

M. Gaudin précise qu'il ne croyait pas à ce projet. Mais, si l'on veut qu'il se développe, il faut poser des stations. Il est intéressant de pouvoir utiliser un vélo électrique comme ça, plutôt que l'acheter. On peut donc accepter ce projet.

M. Cheyroux demande si un public existe pour ce genre de prestation et si Velospot a une étude sur les publics de son système.

M. Savigny répond que la question n'a pas été posée à Intermobility.

Mme Baudet estime que cela vaut la peine d'essayer le système pour mesurer l'intérêt de la population. Il n'a pas de coûts trop élevés, ce qui permet ce test.

M. Delaude acquiesce. Velospot s'est davantage développé en Suisse que le VLS. Il propose que la commune achète les abonnements et les revende plutôt que de payer pour une station ou son entretien.

M. Savigny précise que c'est cette idée que la commune entendait suivre. La commune avait aussi la possibilité de payer à la fondation PRO, fondation d'utilité publique, le montant de CHF 2'000.-.

M. Delaude est favorable à l'achat d'abonnements, à titre de cotisation de la commune au système, qu'elle revendrait ensuite aux communiers. Cela ferait une opération blanche pour la commune.

M. Savigny pense qu'en les revendant même à prix moins cher, cela encouragerait l'utilisation du système.

Revenant sur la possibilité que Velospot ne soit pas retenu au niveau cantonal, M. Mouton redoute que le système Velospot ne soit ensuite utilisable qu'en périphérie cantonale.

M. Savigny explique que le Grand-Saconnex ira de l'avant avec les deux systèmes. Une interopérabilité pourrait même être développée. Mais le système VLS implique une station fixe.

M. Gorce résume qu'il s'agit là de mettre à disposition des habitants un autre moyen de déplacement. La commune a déjà fait une démarche comparable avec la mise en place de la Mobility. L'avantage majeur aussi est que ce système Velospot est réversible.

Le Président répète que les coûts pour la commune étant nuls, il n'y a pas beaucoup de risque. Il signale que le TCS soutient Velospot.

La parole n'étant plus demandée, il met donc aux voix le projet.

Par 13 voix « pour », une abstention et 2 voix « contre », le Conseil municipal approuve l'installation de deux stations Velospot (vélos en partage) sur le territoire communal.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

E. Communications du Conseil administratif

a) Mise au clignotant des feux sur le territoire communal – Réponse de M. Barthassat

M. Trono rappelle que la commune avait adressé le 15 octobre 2015 un courrier au Conseiller d'Etat en charge des transports relatif aux interrogations de la commune par rapport aux feux clignotants à certains carrefours, nouvelle politique du canton. La réponse est parvenue le 24 mai 2016.

M. Trono lit le dernier paragraphe de cette réponse, signée du Conseiller d'Etat :

Concernant plus particulièrement les deux carrefours que vous mentionnez dans votre courrier, nos techniciens se sont rendus sur place de nuit pour réitérer leurs observations. Ils ont confirmé que pour des raisons de visibilité, il devait être renoncé à la mise au clignotant du feu du carrefour entre le chemin des Mattines et la route de Saint-Julien, raison pour laquelle mes services l'avaient supprimée le 6 octobre 2015. En revanche, ils ont constaté que celui entre le chemin de la Mairie et la route de Saint-Julien correspondait bien aux critères d'éligibilité pour la mise au clignotant. Son fonctionnement actuel est donc maintenu.

b) Cheminement piétonnier et mail école (type de revêtement, table de ping pong, etc...)

M. Gorce montre sur un plan l'emplacement prévu, qui fait écho à la demande de compléter le cheminement piétonnier pour faciliter le transit des piétons vers l'école, sans qu'ils aient à marcher dans les flaques et la boue. L'idée est de compléter l'aménagement à l'aide du même revêtement que celui posé sur le mail piétonnier. Mais une zone ne peut l'être, pour protéger les racines des arbres qui s'y trouvent. Un cheminement de 2m de large sera toutefois possible. Une table de ping-pong pourra être posée en complément des installations sportives. Ces deux travaux pourront être faits pendant les vacances scolaires, pour la table de ping-pong, à l'issue de l'autorisation en procédure accélérée dont elle fait l'objet. M. Gorce rappelle que le Conseil municipal avait voté le crédit de CHF 7'000.- pour les tables de ping-pong. Le revêtement sera pris sur le crédit du cheminement piétonnier qui présente un solde positif, puisqu'on peut considérer qu'il complète le mail piétonnier.

M. Trono rappelle que la table de ping-pong étant fixe, elle nécessite une autorisation de construire.

M. Schweizer demande s'il est prévu d'en installer une deuxième, car la demande est forte pour ces équipements.

M. Trono indique que l'aménagement prévoit une 2^e table, mais la commune n'a pas le budget pour l'instant.

Mme Baudet veut savoir si la zone avec les arbres restera en l'état, car les élèves appréciaient de jeter les gros cailloux qui s'y trouvaient.

M. Gorce explique qu'une chemise drainante a été réalisée pour favoriser l'écoulement d'eau. Du ciment a été utilisé pour coller des cailloux, qui sont ceux que les élèves vraisemblablement subtilisent.

M. Bédert suggère qu'on voie les photos qu'il a envoyées de cette zone en temps de pluie, ce qui est fait.

c) Accueil du matin – point de situation pour la prochaine rentrée scolaire

M. Gorce résume que cet accueil du matin avait fait l'objet d'une pétition de parents, demandant qu'il soit organisé sur la commune par le GIAP. Le nombre de parents signataires correspondait au nombre d'inscriptions nécessaires pour justifier une ouverture. Le Conseil municipal avait accepté cette requête, la décision d'ouvrir l'accueil a été mise en œuvre. Mais finalement beaucoup moins d'enfants fréquentaient cet accueil, en dessous du nombre requis, et en tous les cas pas tous les enfants des parents signataires de la pétition. A la fin de l'année civile, en décembre, la question de la prolongation s'est posée. Pour ne pas mettre les parents en situation difficile de trouver un autre moyen de garde en cours d'année scolaire, l'accueil du matin a été prolongé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. M. Gorce informe qu'il a rencontré une mère pétitionnaire particulièrement inquiète de l'interruption de cette prestation en cours d'année. Il a pu lui expliquer que la commune maintiendrait l'accueil jusqu'en juin, qu'elle proposerait cet accueil du matin à l'inscription pour la rentrée scolaire 2016-2017 mais que les conditions d'ouverture de cet accueil devraient alors être respectées.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Pour cette rentrée 2016-2017, le GIAP a confirmé à la commune que le nombre d'inscrits total est de 15 et qu'il y a pour chaque jour scolaire soit 12 soit 13 enfants inscrits à cet accueil, ce qui est conforme aux conditions d'ouverture d'un accueil du matin.

M. Gorce informe donc que la commune ouvre un accueil du matin pour l'année scolaire 2016-2017. Un bilan sera fait en cours d'année pour vérifier que les inscrits fréquentent bien l'accueil scolaire comme annoncé. Si tel ne devait pas être le cas, M. Gorce annonce que l'accueil du matin ne serait pas reconduit l'année prochaine, au vu de ce qui serait à considérer comme une mauvaise expérience, les inscriptions n'étant pas le reflet de ce qui se déroule en cours d'année.

Mme Baudet demande s'il faut comprendre que les parents se motivent pour s'inscrire pour faire démarrer une prestation puis se désinscrivent ensuite en décembre.

M. Gorce espère que les parents se sont inscrits par réel besoin de la prestation. Le doute de la commune vient de la pétition signée par des parents, qui exprimait un réel besoin de cet accueil, qui n'ont ensuite pas répondu au moment de l'inscription. L'explication des pétitionnaires est que les parents n'ont pas osé abandonner leur mode de garde du matin vu que la démarche a été annoncée tardivement, avec un arrêt en décembre si le nombre d'enfants n'était pas atteint. Tenant compte de ces différents éléments, on a pensé reconduire la prestation cette prochaine année scolaire. Là, si en décembre 2016, on a de nouveau cinq inscrits en décembre, on pourra imaginer que l'effet décrit par Mme Baudet est vrai.

M. Gaudin attire l'attention sur le fait qu'en cours d'année, des enfants arrivent et partent. Cela vaut la peine de rouvrir les inscriptions chaque année. Il faut peut-être fixer des critères un peu plus élevés que les 15 inscrits minimum.

M. Gorce prend note de la proposition. Il signale que cette année, les parents qui se sont inscrits sont au courant que cet accueil du matin est payant.

d) Bibliobus – statistiques

M. Trono informe que ces statistiques sont parvenues il y a plus d'un mois mais comme elles sont étonnantes, la commune a voulu les faire valider. Ainsi, entre 2014 et 2015, le total des prêts des livres a progressé de 57%, passant de 2918 prêts en 2014 à 4603 en 2015. La répartition de la progression est la suivante : de 942 à 1642 prêts adultes et de 1936 à 2961 prêts juniors, ceci, avec une seule tournée de plus, soit 21 tournées en 2015. Le nombre de personnes par tournée a évolué de 28 à 41,7 personnes, ce que M. Trono estime incroyable et s'en réjouit. Renseignements pris, le phénomène est général dans le canton. Les gens retrouvent le goût du livre. Avec sa Boîte à lire, la commune est dans le *trend*, puisque cette Boîte est bien fréquentée aussi.

e) Antigél – bilan de l'édition 2016

M. Trono rappelle que la commune participe à ce magnifique festival au moyen d'une subvention de CHF 10'000.- votée par le Conseil. Il transmettra le dossier du bilan élaboré par Antigél au président de la Commission Culture et Loisirs. L'édition 2016 a été un succès avec 45'000 spectateurs sur le canton, en progression de 21%, et 64 événements artistiques dans 33 lieux disséminés sur les 21 communes partenaires dont Perly-Certoux. Perly-Certoux recevait la manifestation *Les Zinzins du Yoga*, qui ouvrait le volet « sport » du festival, et qui a eu un grand succès. Cent-deux participants se sont retrouvés à la salle polyvalente, manifestation qui a été suivie d'un brunch.

M. Trono informe qu'il recevra les organisateurs du festival pour un point plus précis et discuter de l'année prochaine, si le Conseil municipal vote la proposition de la Commission Culture et Loisirs de continuer à soutenir ce festival.

M. Gorce ajoute un point, concernant la buvette éphémère organisée par des jeunes avec le concours de la FAS'e, au Couvert de Certoux, du 22 au 29 août 2016. Il invite les Conseillers municipaux à s'y rendre et annonce qu'un flyer est en cours d'élaboration et sera distribué par la FAS'e, avec les horaires de la buvette.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

F. Propositions individuelles & questions

a. Toboggan aquatique

Mme Baudet souhaite apporter des compléments à ce projet des élèves de 8P. Elle annonce que les élèves ayant sollicité des sponsors, ils ont récolté CHF 620.-, qui viendront en soustraction du montant annoncé pour payer le toboggan. Les élèves ont reçu les félicitations des commerçants, qui ont apprécié le dossier de sponsoring qu'ils avaient fait. Un panneau présentant les sponsors sera mis en vue à côté du toboggan.

b. Gestion des nouveaux élèves

M. Prina a profité du repas des enseignants pour obtenir du directeur l'information qu'il y avait 14 instituteurs et institutrices à Perly-Certoux pour 285 élèves, ce qui représente environ 20 élèves pour un-e enseignant-e. M. Prina fait part de son inquiétude par rapport aux nouvelles constructions dans la commune. Des enfants vont certainement arriver et il souhaite savoir ce que la commune entend faire s'il y avait d'ici deux ans 20 ou 40 élèves de plus. Il souhaite un rapport pour la séance de septembre ou octobre sur le futur du nombre d'élèves et s'il y a besoin de classes supplémentaires, et qu'est-ce que la commune entend faire.

c. Cessation de parution du *Petit Perlysien*

M. Blanchard fait part de son inquiétude quant à la cessation de parution du *Petit Perlysien*. C'était un vecteur très important pour les informations des associations. Il souhaite savoir, si personne ne reprend ce journal, si la commune peut faire quelque chose.

M. Trono répond que, du fait de la disparition, temporaire ou non, de ce journal, la Mairie a diffusé par ses propres moyens ses pages jaunes, jusqu'alors encartées dans le *Petit Perlysien*. Une information a été donnée que le site internet de la commune était à disposition des associations pour qu'elles y annoncent leurs événements. Si personne ne devait reprendre ou créer un nouveau journal, il faudrait se poser la question d'un support pour les associations. Pour l'instant, le site internet de la commune est à leur disposition.

Mme Maytain informe qu'elle croit savoir qu'une équipe planche sur une éventuelle reprise du journal ou sur la création d'un média avec, comme point essentiel, d'offrir une plateforme d'information aux associations justement.

d. Remerciements des riverains du chemin du Pont

M. Simon remercie l'administration fédérale de la part de riverains du chemin du Pont pour la vitesse de réparation de la barrière de la douane.

e. Pataugeoire

Mme Baudet demande si la commune n'a jamais pensé créer une pataugeoire pour les enfants. Elle suggère un espace à côté de la place du feu du 1^{er} Août.

M. Bédert abonde.

M. Trono précise que le bis, à côté du mur fleuri derrière la mairie, est déjà conçu comme une pataugeoire.

Mme Maytain rappelle que la buvette éphémère propose des jeux d'eau pour enfants, avec une petite bassine d'eau, ce qui avait amené du monde.

Le Président met aux voix ce projet de pataugeoire.

Avant, M. Prina suggère que ceci puisse aussi être une fontaine avec un jet d'eau.

M. Trono suggère que ce projet soit envoyé à une Commission.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Par 16 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le projet de créer une pataugeoire dans la commune est renvoyé à la Commission Enfance et Jeunesse.

f. Limitation de vitesse à la route de Certoux

M. Bédert demande où en est ce projet.

M. Trono répond que les totems ont été choisis et commandés. Ils seront posés lorsque la limitation entrera en vigueur.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h04.

Le Président du Conseil

René Gisiger

La Vice-présidente du Conseil

Simone Bowman

Le Secrétaire

Jacques Nierlé